

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ N° F-2021-003 R1		Date d'émission : 8 septembre 2025	Page : 1/2
Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour du matériel qui relève de l'annexe I du règlement (UE) 2018/1139.			
<i>Un équipement concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de la DGAC.</i>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : -		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : CN F-2021-003 du 19/11/2021	
Responsable de la navigabilité du matériel : AERODYNE RESEARCH LLC		Type(s) de matériel(s) : PARACHUTE Sac harnais ICON	
QAC n° FR.QACI.121.016 du 5 avril 2016			
Chapitre ATA : NIL	Objet : Conteneur de secours : position du sectionneur du déclencheur et périodicité des pliages		

1. APPLICABILITÉ

La présente consigne de navigabilité s'applique à tous les sacs-harnais de type ICON fabriqués par AERODYNE RESEARCH LLC.

2. RAISONS

A la suite de cas de défaut d'ouverture de conteneur de secours rencontrés lors du pliage annuel, des essais **au sol** d'ouverture ont été réalisés par la direction technique de la Direction générale de l'armement (DGA).

[...]

Il est **apparu lors de ces essais** qu'un pourcentage important des cas pour lesquels le sectionneur du déclencheur est positionné en-dessous de l'extracteur de secours ont conduit à un défaut d'ouverture.

[...] La présente consigne de navigabilité impose l'interdiction immédiate des sauts avec un conteneur de secours dont le sectionneur du déclencheur est positionné en-dessous de l'extracteur.

RAISON DE LA REVISION 1 :

Plusieurs cas de retard d'ouverture du conteneur de secours ont été rencontrés lors des essais au sol de la DGA et lors de pliages annuels en service, pour des matériels de petite taille (I1, I2, I3) pour lesquels le déclencheur d'ouverture du conteneur de secours était correctement positionné au-dessus de l'extracteur.

AERODYNE RESEARCH LLC et la FAA indiquent que ces extractions au sol ne sont pas représentatives des situations réelles d'ouverture en vol, et que tous les essais en vol réalisés lors de l'homologation du matériel, ainsi que spécifiquement à la suite des essais de la DGA, montrent un déploiement satisfaisant.

Afin de se rapprocher des conditions d'utilisation de l'Etat de conception du matériel, la révision 1 de la présente CN ramène la périodicité de pliage pour les sacs-harnais ICON de taille I1, I2 et I3 à 180 jours, valeur applicable aux Etats-Unis.

3. ACTIONS REQUISES ET DÉLAIS D'APPLICATION

Les mesures suivantes sont rendues obligatoires à partir de la date d'entrée en vigueur de cette consigne de navigabilité :

3.1. Avant le prochain saut, sauf si déjà accompli, vérifier la position du sectionneur du déclencheur d'ouverture du conteneur de secours.

Tout saut avec un sac-harnais dont le sectionneur est positionné en-dessous de l'extracteur est interdit.

L'application de ce § 3.1. doit être inscrite dans le livret parachute.

Note : si le sectionneur peut être repositionné au-dessus de l'extracteur (cas d'un conteneur offrant les deux options, ou en cas d'application du bulletin service SB210108 d'AERODYNE), les sauts sont à nouveau autorisés.

3.2. A compter du 8 décembre 2025, la périodicité du pliage annuel de la voile secours est réduite à 180 jours pour les sacs-harnais ICON de taille I1, I2 et I3.

En conséquence, à compter du 8 décembre 2025, aucun saut n'est autorisé avec un sac-harnais ICON de taille I1, I2 ou I3 dont le dernier pliage de la voile secours remonte à plus de 180 jours.

4. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Bulletin service SB210108 d'AERODYNE du 25 janvier 2008 ou toute version ultérieure approuvée

5. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

De la CN originale : dès publication, le 19 novembre 2021.

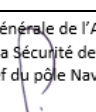

De la présente révision 1 de la CN : dès publication, le 8 septembre 2025

6. NOTE

Les demandes de renseignements concernant cette CN peuvent être adressées à dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr

7. APPROBATION

Cette CN est approuvée par la DGAC.

Rédacteur	Benoît PINON	Approbateur	François-Xavier DULAC
Date	08/09/2025	Date	08/09/2025
Signature	Direction générale de l'Aviation civile Direction de la Sécurité de l'aviation civile Le chef du pôle Navigabilité  Benoît PINON	Signature	Le directeur technique Navigabilité et Opérations  François-Xavier DULAC